

Compte-rendu du Conseil municipal du 26 octobre 2021

**Le Conseil Municipal se compose de 35 membres.
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35.**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 octobre 2021, s'est réuni publiquement, à partir de 19h00, sous la présidence de Mme Nessrine MENHAOUARA, Maire.

La publicité de la séance a été réalisée via une diffusion vidéo en simultanée sur les réseaux sociaux de la ville de Bezons.

Étaient présents :

Mme Nessrine MENHAOUARA Maire, M. Kévin CUVILLIER Adjoint, Mme Michèle VASIC Adjointe, M. Gilles REBAGLIATO Adjoint, Mme Linda DA SILVA Adjointe, M. Danilson LOPES Adjoint, Mme Sophie STENSTROM Adjointe, M. Jean-Marc RENAULT Adjoint, M. Jérôme RAGENARD Adjoint, Mme Sandès BELTAIEF Adjointe, M. Michel BARNIER Conseiller municipal, M. Eric DE HULSTER Conseiller municipal, Mme Khadija LAKHEL Conseillère municipale, Mme Farida ZERGIT Conseillère municipale, M. Frédéric PEREIRA LOBO Conseiller municipal, M. Pascal BEYRIA Conseiller municipal, Mme Paula FERREIRA Conseillère municipale, Mme Isabel DE BASTOS Conseillère municipale, M. Mohsen REZAEI Conseiller municipal, M. Dominique LESPARRE Conseiller municipal, M. Arnaud GIBERT Conseiller municipal, M. Marc ROULLIER Conseiller municipal, Mme Ranjita MUDHOO Conseillère municipale, M. Christian HOERNER Conseiller municipal, Mme Marjorie NOEL Conseillère municipale, M. Martin LOLO Conseiller municipal

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Adeline BOUDEAU a donné pouvoir à Mme Sandès BELTAIEF
Mme Martine GENESTE a donné pouvoir à Mme Isabel DE BASTOS
M. Dejan KRSTIC a donné pouvoir à Mme Nessrine MENHAOUARA
Mme Florence RODDE a donné pouvoir à Mme Paula FERREIRA
M. Kevin HARBONNIER a donné pouvoir à Mme Linda DA SILVA
M. Frédéric FARAVEL a donné pouvoir à M. Christian HOERNER
Mme Nadia AOUCHE a donné pouvoir à M. Arnaud GIBERT
M. David CADET a donné pouvoir à M. Marc ROULLIER

Absents :

Mme Florelle PRIO

Madame Nessrine MENHAOUARA au moment du débat et du vote des points n°3 et n°4

Monsieur Martin LOLO au moment du débat et du vote des points n°3 et n°4

Dossier 1- Informations sur le Cœur de ville

Cette information ne donne pas lieu au vote d'une délibération.

Dossier 2- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Sur le rapport de Mme MENHAOUARA,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 4

M. LESPARRE, M. FARAVEL, M. HOERNER, Mme NOEL

Nombre d'abstentions : 3

M. GIBERT, Mme AOUCHICHE, M LOLO

PREND ACTE du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2021.

Dossier 3- GARANTIE D'EMPRUNT AB-HABITAT : ACQUISITION DE 280 LOGEMENTS EN COEUR DE VILLE

Sur le rapport de Mme BELTAIEF,

En 2011, la commune de Bezons a confié l'opération d'aménagement Cœur de Ville à l'aménageur Sadev 94, qui a retenu comme promoteur le groupement Alterea-Cogedim/Imestia.

Au sein de cette ZAC, la SCIC AB-Habitat a acquis en VEFA 280 logements (ilot 1-7-4) auprès dudit promoteur, dont 64 logements financés en PLAI, 187 logements financés en PLUS et 29 logements financés en PLS.

Les logements sont situés au 12bis, 14 et 16 rue Parmentier, 3 et 9 rue Katherine Johnson, 17, mail Martin Luther King, 8 rue Gisèle Halimi, et 54, rue Francis de Pressensé

Pour financer ce projet, la SCIC AB-Habitat a obtenu, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt constitué de sept lignes (voir caractéristiques détaillées article 9 du contrat CDC), d'un montant total de 40 490 303 € et pour lesquels la garantie de la ville est sollicitée.

Le plan de financement de l'opération et les caractéristiques des emprunts sont présentés ci-après :

Acquisition 280 logements Cœur de Ville ilot 1-4-7	
A-Prix de revient de l'opération	51 570 790,00 €
B-Plan de financement prévisionnel	
Prêts dont :	
Prêt CDC CPLS (complémentaire au PLS 2017)	1 122 388,00 €
Prêt CDC PLAI	4 622 616,00 €
Prêt CDC PLAI Foncier	3 479 962,00 €
Prêt CDC PLS PLSSD 2017	1 301 283,00 €

Prêt CDC PLS Foncier PLSDD 2017	648 868,00 €
Prêt CDC PLUS	16 434 991,00 €
Prêt CDC PLUS Foncier	12 880 195,00 €
Prêt Collecteur Action Logement	2 956 000 €
Subventions dont :	
Subvention Etat	1 329 000,00 €
Fonds propres	6 795 487,00 €

En contrepartie à sa garantie, la ville disposera d'un contingent de 56 logements selon les caractéristiques indiquées dans la convention de réservation de logements ci-annexée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 2

M. ROULLIER, M. CADET

Ne participe pas au vote : 1

M. CUVILLIER

Madame MENHAOUARA, présidente de la SCIC HLM AB Habitat, ne participe ni au débat ni au vote,

M. CUVILLIER ne prend pas part au vote en tant que représentant de la commune au Conseil d'Administration de la coopérative AB HABITAT,

Article 1 : La commune de BEZONS accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de quarante millions quatre cents quatre-vingt dix milles trois cents trois euros (40 490 303€) souscrit par la SCIC AB Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n°123052 .

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt est destiné à l'acquisition de 280 logements Cœur de Ville

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SCIC AB Habitat, dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SCIC AB Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 4 : Le Conseil municipal autorise la Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et des Consignations et l'emprunteur.

Article 5 : Le Conseil municipal approuve la convention de garantie d'emprunt et autorise la Maire à la signer.

Dossier 4- GARANTIE D'EMPRUNT AB-HABITAT : ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS EN COEUR DE VILLE

Sur le rapport de Mme BELTAIEF,

En 2011, la commune de Bezons a confié l'opération d'aménagement Cœur de Ville à l'aménageur Sadev 94, qui a retenu comme promoteur le groupement Alterea-Cogedim/Imestia.

Au sein de cette ZAC, la SCIC AB-Habitat a acquis en VEFA 10 logements (ilot 1-7) auprès dudit promoteur, dont 3 logements financés en PLAI et 7 logements financés en PLUS.

Les logements sont situés au 16 rue Parmentier, 50-52-56-58-60-62 rue Francis de Pressensé, 4 et 8 rue Gisèle Halimi et 1 rue Katherine Johnson.

Pour financer ce projet, la SCIC AB-Habitat a obtenu, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt constitué de quatre lignes (voir caractéristiques détaillées article 9 du contrat CDC ci-joint), d'un montant total de 1 188 505 € et pour lesquels la garantie de la ville est sollicitée.

Le plan de financement de l'opération et les caractéristiques de l'emprunt sont présentés ci-après :

Plan de financement de l'opération

Acquisition 10 logements Cœur de Ville	
A-Prix de revient de l'opération	1 730 431,00 €
B-Plan de financement prévisionnel	
Prêts dont :	
Prêt CDC PLAI	151 152,00 €
Prêt CDC PLAI foncier	149 835,00 €
Prêt CDC PLUS	445 702,00 €
Prêt CDC PLUS Foncier	441 816,00 €
Subventions dont :	
Subvention Etat	40 000,00 €
Fonds propres	501 926,00 €

En contrepartie à sa garantie, la ville disposera d'un contingent de 2 logements selon les caractéristiques indiquées dans la convention de réservation de logements.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 2

M. ROULLIER, M. CADET

**Ne participe pas au vote : 1
M. CUVILLIER**

Madame MENHAOUARA, présidente de la SCIC HLM AB Habitat, ne participe ni au débat ni au vote,

M. CUVILLIER ne prend pas part au vote en tant que représentant de la commune au Conseil d'Administration de la coopérative AB HABITAT,

Article 1 : La commune de BEZONS accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total d'un million cent quatre-vingt-huit mille cinq cent cinq euros (1 188 505€) souscrit par la SCIC AB Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n° 122061.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt est destiné à l'acquisition de 10 logements Cœur de Ville

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SCIC AB Habitat, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et des Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SCIC AB Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 4 : Le Conseil municipal autorise la Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et des Consignations et l'emprunteur.

Article 5 : Le Conseil municipal approuve la convention de garantie d'emprunt et autorise la Maire à la signer.

Dossier 5- Compte-rendu des décisions de gestion courante

Sur le rapport de Mme MENHAOUARA,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de gestion courante telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

Numéro décision	Date	Objet	Observations
2021_136	15/09/2021	Attribution du lot n°3: "Fourniture de sapins et autres produits de type végétal décoratifs" de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation de prestations de décoration et d'animation à l'occasion des fêtes de fin d'année 2021	IL A ETE DÉCIDÉ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le lot n°3 : « Fourniture de sapins et autres produits de type végétal décoratifs » de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation de prestations de décoration et d'animation à

			l'occasion des fêtes de fin d'année 2021, avec la société JURA MORVAN DECORATIONS, sise 1025 rue Henri Becquerel - 10 Parc Club du Millénaire - 34000 Montpellier, sans montant minimum et pour un montant maximum de 8000,00 euros hors taxes
2021_137	15/09/2021	Convention de mise en place d'atelier d'Éveil artistique à la crèche familiale du Colombier avec l'association ATELIER STAMPALA	5 matinées de 2 séances d'une heure les 21/10/2021, 25/11/2021, 09/12/2021, 13/01/2022, 10/02/2022 Montant : 1 000 euros
2021_138	15/09/2021	Avenant n°1 au marché public n°NF20-17 relatif à des prestations de maintenance du groupe électrogène de l'hôtel de Ville de Bezons	<p>CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'exécution du marché public, la société BEALAS ENERGIE SERVICES SAS (nom commercial KOHLER-BES) a été absorbée par la société SDMO Industries SAS (nom commercial KOHLER-SDMO), cette fusion étant effective depuis le 1^{er} juillet 2021,</p> <p>CONSIDÉRANT dès lors la nécessité de procéder à la conclusion d'un avenant n°1 portant cession du marché public dont est titulaire BEALAS ENERGIE SERVICES SAS, à la société SDMO Industries SAS, et ce, en application des dispositions de l'article R2194-6 du Code de la commande publique,</p> <p>CONSIDÉRANT que la société SDMO Industries SAS présente toutes les garanties nécessaires à la réalisation des prestations dans les règles de l'art,</p> <p>CONSIDÉRANT que cet avenant n°1 n'entraîne aucune incidence financière et que les autres clauses du marché public demeurent inchangées,</p> <p style="text-align: center;">IL A ÉTÉ DÉCIDÉ</p> <p>DE CONCLURE un avenant n°1 au marché public n°NF20-17 relatif à des prestations de maintenance du groupe électrogène de l'hôtel de Ville de Bezons</p>
2021_139	15/09/2021	Convention de mise à	A titre gratuit

		disposition de la piscine entre la commune de Bezons et l'Éducation Nationale pour l'année scolaire 2021-2022	
2021_140	15/09/2021	Convention de mise à disposition des locaux de l'école maternelle Victor Hugo - réunion de rentrée parents/enseignants -	Vendredi 10/09 et mardi 14/09/2021 de 16h30 à 19h30 A titre gratuit
2021_141	15/09/2021	Convention de mise à disposition des locaux de l'école Jacques Prévert - réunion de rentrée parents/enseignants -	Vendredi 10/09 et lundi 13/09/2021 de 16h30 à 19h30 A titre gratuit
2021_142	15/09/2021	Contrat de maintenance de 2 autoclaves-CMS	Pour une durée d'un an à compter du 01/06/2021 Montant : 1 240,00 euros TTC
2021_143	15/09/2021	Convention d'utilisation des tickets loisirs entre la Région Île-de-France et la commune de Bezons	
2021_144	17/09/2021	Convention de mise à disposition des locaux de l'école M.C et Paul Vaillant Couturier - cours de portugais "ATSF "	A partir du 2 octobre 2021 A titre gratuit
2021_145	17/09/2021	Convention de mise à disposition des locaux de l'école Karl Marx maternelle - petit déjeuner d'accueil pour les parents -	Mardi 21/09/21 de 7h55 à 8h50 A titre gratuit
2021_146	17/09/2021	Convention de mise à disposition des locaux de l'école Karl Marx élémentaire- petit déjeuner d'accueil pour les parents -	Jeudi 23/09/21 de 7h55 à 8h50 A titre gratuit
2021_147	17/09/2021	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé "poulette et petit coq" - Médiathèque Maupassant, entre la commune de Bezons et l'Association "La compagnie"	Le 23 octobre 2021 à 10h30 Montant : 500 euros TTC, et les frais de transports s'élèvent à 130 euros TTC
2021_148	17/09/2021	Convention de mise à disposition de véhicule communal entre la commune de Bezons et le Syndicat AZUR	Du Vendredi 17 Septembre 2021 au Lundi 20 Septembre 2021 A titre gratuit
2021_149	17/09/2021	Convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la Commune de Bezons et l'association Bezons Sporting Club - SAISON 2021-2022	A titre gratuit

2021_150	17/09/2021	<p>Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé "Trois pommes ont poussé", entre la commune de Bezons et la compagnie théâtrale "Le temps de vivre"- Médiathèque Maupassant</p>	<p>Le 06 octobre 2021 à 15h30 Montant : 633 euros TTC</p>
2021_151	24/09/2021	<p>Convention de mise à disposition des locaux de l'école Victor Hugo 1et 2 - petit déjeuner d'accueil pour les parents -</p>	<p>Mardi 21/09/21 de 16h05 à 17h10 A titre gratuit</p>
2021_152	24/09/2021	<p>Avenant n°1 au marché public n°PA19-37 relatif à la fourniture d'accessoires et de mobilier de bureau</p>	<p>CONSIDÉRANT que la société JPG a informé la commune de Bezons de l'impossibilité de maintenir, en l'état, le niveau de prix proposé au sein du Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.), et ce, en raison du contexte d'inflation générale illustré d'une part par la hausse du coût des matières premières, consécutive à des difficultés d'approvisionnement, ainsi que par l'augmentation des frais connexes (frais liés au transport etc.), du fait de la crise sanitaire actuelle,</p> <p>CONSIDÉRANT que cette hausse du coût des matières premières et des prestations connexes apparaît comme très importante et singulière, et ce, comme l'illustrent les éléments d'informations développés <i>infra</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du prix de l'acier (+ 100 % depuis janvier 2021, le prix à la tonne a été multiplié par 2,5 depuis juillet 2020) ; • Augmentation du prix du bois (+ 40 % depuis le début de l'année 2021, le prix à la tonne passant de 150€ à 219 €) ; • Augmentation du prix de l'aluminium ; • Augmentation du prix des transports et des frais d'expédition des marchandises, certaines augmentations allant jusqu'à 80 % du prix du produit. <p>CONSIDÉRANT que sur la base de ces éléments d'informations, la</p>

			<p>commune de Bezons souhaite faire application des dispositions de l'article R2194-5 du Code de la commande publique, lequel dispose : « <i>Le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir [...]</i> », dans la mesure où au vu de leur ampleur et durabilité, les augmentations précitées, consécutives à la crise sanitaire actuelle, n'étaient pas prévisibles au moment de la passation et de la conclusion du marché public, de telle sorte que la clause de révision, prévue contractuellement, est rendue inopérante,</p> <p style="text-align: center;">IL A ÉTÉ DÉCIDÉ</p> <p>DE CONCLURE un avenant n°1 au marché public n°PA19-37 relatif à la fourniture d'accessoires et de mobilier de bureau, ayant pour objet une augmentation des prix initialement prévus au sein du Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.), et ce, dans le strict respect du seuil de 50 % fixé à l'article R2194-3 du Code de la commande publique,</p> <p>DE PRÉCISER qu'il sera fait application pour la suite de l'exécution du marché public de la clause de révision prévue à l'article VI-C) du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), et ce, sauf nouvelles circonstances imprévues que la commune de Bezons ne pouvait prévoir, malgré toutes les diligences prises,</p>
2021_153	24/09/2021	<p>Avenant n°1 au lot n°3: « Fournitures d'enveloppes » du marché public relatif à l'achat de fournitures administratives, pédagogiques, d'enveloppes et de papier pour le groupement de commande constitué de la commune de Bezons, du CCAS et de la Caisse des Écoles</p>	<p>CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la conclusion d'un d'avenant n°1 au lot n°3 : «Fourniture d'enveloppes», suite à l'impossibilité pour le titulaire de maintenir, en l'état, le niveau de prix proposé au sein du Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.), en raison d'une part de la hausse substantielle et pérenne des</p>

			<p>matières premières, illustré par l'augmentation significative du coût de la pâte à papier (augmentation respective de 17 % pour la pâte à papier qualité NBSK et de 33 % pour la pâte à papier Eucalyptus de novembre 2020 jusqu'à aujourd'hui), et d'autre part, de la diminution du nombre de fournisseurs.</p> <p>CONSIDÉRANT qu'au vu de l'ensemble de ces éléments de contexte et d'explications, la commune de Bezons souhaite faire application des dispositions de l'article 139-3° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans la mesure où il apparaît que ces augmentations du coût des matières premières, consécutives à la crise sanitaire actuelle, n'étaient pas prévisibles au moment de la passation et de la conclusion du marché public, de telle sorte que la clause de révision du marché public, prévue au sein du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), est rendue inopérante, en raison de l'ampleur de l'augmentation du coût des matières premières constatée.</p> <p>CONSIDÉRANT que l'avenant n°1 au lot n°3 : « <i>Fourniture d'enveloppes</i> » du marché public relatif à l'achat de fournitures administratives, pédagogiques, d'enveloppes et de papier pour le groupement de commande constitué de la Ville de Bezons, du CCAS et de la Caisse des Écoles, a pour objet de modifier les prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.), en leur appliquant une augmentation d'environ 9 %,</p> <p style="text-align: center;">IL A ÉTÉ DÉCIDÉ</p> <p>DE CONCLURE un avenant n°1 au lot n°3 : « <i>Fourniture d'enveloppes</i> » du marché public relatif à l'achat de fournitures administratives, pédagogiques, d'enveloppes et de</p>
--	--	--	--

			<p>papier pour le groupement de commande constitué de la Ville de Bezons, du CCAS et de la Caisse des Ecoles,</p> <p>DE PRÉCISER que ces nouveaux prix auront vocation à s'appliquer jusqu'à la date d'échéance du présent marché public, fixée au 31 décembre 2021, sauf modifications analogues intervenant jusqu'à cette date, et que les autres clauses du marché public demeureront inchangées.</p>
2021_154	24/09/2021	Convention de mise à disposition des locaux de l'école Paul Langevin - AG FCPE	<p>Mercredi 22 septembre 2021 de 19h30 à 20h</p> <p>A titre gratuit</p>
2021_155	24/09/2021	Convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Victor Hugo 1 - Formation d'enseignants -	<p>Mercredi 29 septembre 2021</p> <p>A titre gratuit</p>
2021_156	24/09/2021	Avenant n°2 au lot n°3: "Pain et viennoiseries" du marché public relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le groupement de commande composé du CCAS, de la Caisse des Écoles et de la Ville de Bezons	<p>CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'exécution du marché public considéré, il apparaît que la société FRANCE PAIN a été absorbée par la société TOUFLET BOULANGER,</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il apparaît nécessaire de faire application des dispositions de l'article 139-4-b) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, lequel dispose : <i>« Le marché peut être modifié lorsqu'un nouveau titulaire remplace le titulaire initial du marché public, dans l'un des cas suivants : [...] Dans le cas d'une cession du marché public, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial, à condition que cette cession n'entraîne pas d'autres modifications substantielles et ne soit pas effectuée dans le but de soustraire le marché public aux obligations de publicité et de mise en concurrence. Le nouveau titulaire doit remplir les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché public initial ».</i></p>

			<p>CONSIDÉRANT que la société TOUFLET BOULANGER présente toutes les garanties nécessaires à la réalisation des prestations dans les règles de l'art,</p> <p>CONSIDÉRANT que cette cession n'entraîne aucune autre modification au sein du marché public initialement conclu,</p> <p style="text-align: center;">IL A ÉTÉ DÉCIDÉ</p> <p>DE CONCLURE un avenant n°2 au lot n°3 : « <i>Pain et viennoiseries</i> » du marché public relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le groupement de commande composé du CCAS, de la Caisse des Écoles et de la Ville de Bezons</p>
2021_157	24/09/2021	Convention d'abonnement à la mise à jour Oracle avec la société ARPEGE	<p>La convention prend effet au 1er janvier 2022 pour une durée de 1 an et est reconductible tacitement sans excéder 5 ans (31/12/26),</p> <p>Montant :183,23 € TTC / an</p>
2021_158	24/09/2021	Convention de mise à disposition de locaux- Association La Voix s'élève	A titre gratuit
2021_159	24/09/2021	Représentation à destination des assistantes maternelles -Signature Contrat avec l'association « Entrées de jeu »	<p>Le vendredi 19 novembre 2021 à 20h à l'espace Elsa Triolet-Aragon</p> <p>Montant : 2 291,79 euros</p>
2021_160	27/09/2021	Convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Victor Hugo 2 - réunion de rentrée parents/professeurs	<p>Le samedi 25 septembre 2021 – 9h30-11h30</p> <p>A titre gratuit</p>
2021_161	29/09/2021	Signature du contrat pour l'atelier Reliure au Naturel entre la commune de Bezons et Madame Flora Delalande, animatrice de l'atelier qui aura lieu à la Médiathèque Maupassant	<p>Le samedi 09 octobre 2021 de 16h à 18h</p> <p>Montant : 433,80 euros TTC</p>
2021_162	29/09/2021	Convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire M.C. et Paul Vaillant Couturier - réunion classes découvertes et repas enseignants	<p>Le 05/10/2021 et le 19/10/2021</p> <p>A titre gratuit</p>

2021_163	01/10/2021	Convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Victor Hugo 1 et 2 - Cours d'initiation au vélo	Du 02/10/2021 au 18/12/2021 et du 02/04/2022 au 25/06/2022 de 9h à 16h30. A titre gratuit
2021_164	05/10/2021	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle magique et musical avec l'entreprise VL PROD – 39, rue des amandiers – 75 020 paris –	Montant : 1 500,00 € TTC
2021_165	05/10/2021	Convention de financement des actions de médiation numérique entre la commune de Bezons et le Bailleur social AB- HABITAT	Montant de la subvention :2 570 euros
2021_166	05/10/2021	Convention de mise à disposition d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de "RIVES & RUN" du dimanche 10 octobre 2021 entre l'Association Départementale de la Protection Civile du Val d'Oise et la Commune de Bezons	Montant :796,40 €
2021_167	05/10/2021	Convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Victor Hugo 1 - remise des résultats évaluations CP et CE1 -	Les 9, 11, 14 et 18 octobre 2021 A titre gratuit
2021_168	08/10/2021	Modification de la décision DEC_2021_132 relative au montant du contrat de maintenance Screensoft avec la société Multimédias Concept pour les sites d'affichages de la ville	Montant : 530,40 € TTC au lieu de 494,40 € TTC
2021_169	08/10/2021	Convention de financement de l'action « Atelier Socio-Linguistique » Commune de Bezons- bailleur social AB- HABITAT	Montant de la subvention : 2 250 euros
2021_170	08/10/2021	Convention avec l'Agence Régionale de Santé -PASS ambulatoire	CONSIDÉRANT que l'accès à la santé des populations en difficultés constitue une des orientations prioritaires relevant de la politique de prévention de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, CONSIDÉRANT que dans ce cadre, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France apporte son soutien financier à la mise en place de

			<p>PASS ambulatoire,</p> <p>CONSIDÉRANT que la commune de Bezons, en partenariat avec l'association AURORE, a mis en place en 2019 une PASS ambulatoire,</p> <p style="text-align: center;">IL A ÉTÉ DÉCIDÉ</p> <p>DE RENOUELER pour 2021 la convention avec l'Agence Régionale de Santé dans le cadre des expérimentations PASS ambulatoire</p>
2021_171	08/10/2021	<p>Convention d'honoraires de conseil et d'assistance juridique auprès du cabinet d'avocats MANDELKERN</p>	<p>Montant horaire : 250 euros HT soit 300 euros TTC</p>
2021_172	13/10/2021	<p>Emprunt 2021 - Crédit agricole IDF - 5 000 000 euros- 20 ans - taux fixe 0,69% - démarrage sous 24 mois</p>	<p style="text-align: center;">IL A ÉTÉ DÉCIDÉ</p> <p>DE CONTRACTER auprès du Crédit Agricole d'Île-de-France un contrat de prêt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objet du contrat de prêt : financement du programme d'investissement 2021 • Score Gissler : 1A • Montant du contrat de prêt : 5 000 000 € • Durée d'amortissement : 20 ans • Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,69 % • Modalités de déblocage des fonds : en une ou plusieurs fois dans les 24 mois suivant l'édition du contrat • Base de calcul des intérêts : 360/360 • Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle • Mode d'amortissement du capital : progressif (échéances constantes) • Amortissement sur la somme réservée 3, 6 ou 12 mois après le 1er tirage selon la périodicité choisie et paiement des intérêts sur les sommes débloquées, • Remboursement anticipé :

			<p>possible aux dates d'échéances, minimum 20% du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité actuarielle</p> <ul style="list-style-type: none">• Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt
--	--	--	--

Dossier 6- Vœu déposé par le groupe BEZONS, VILLE QU'ON AIME

Sur le rapport de M. GIBERT,

Vœu déposé par le groupe BEZONS, ville qu'on aime.

« CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil municipal du 30 septembre dernier, la question était posée d'une nouvelle expertise approfondie de la situation sanitaire des platanes du square de la République, en vue de la sauvegarde d'une majorité de sujets.

CONSIDÉRANT que la réponse apportée ne répondait pas à cette question : si elle qualifiait d' « inopportune » la préconisation d'un abattage massif (pourtant reprise dans le projet tel que présenté sur les grilles du square), elle évoquait «une étude complémentaire pour s'assurer de protéger autant que possible les sujets en vérifiant d'éliminer tous les risques d'une contamination qui pourrait atteindre les arbres sains». Cette étude évoquée , avait donc pour objectif de protéger les arbres sains, ce qui ne peut qu'emporter notre assentiment.

CONSIDÉRANT que la question posée visait plutôt à rechercher des solutions alternatives à l'abattage massif afin de sauver une majorité de sujets malades (puisqu'il semble qu'il y en ait...), tout en protégeant les sujets sains.

Aussi, nous proposons aujourd'hui au conseil municipal qu'une nouvelle étude fine soit diligentée par un cabinet reconnu pour sa capacité à rechercher des solutions autres que la facilité de l'abattage, afin de savoir précisément combien de sujets sont malades et combien parmi eux sont en mesure d'être traités et sauvés tout en garantissant la pérennité des arbres sains. »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votes exprimés,

ÉMET le vœu suivant :

« Aussi, nous proposons aujourd'hui au conseil municipal qu'une nouvelle étude fine soit diligentée par un cabinet reconnu pour sa capacité à rechercher des solutions autres que la facilité de l'abattage, afin de savoir précisément combien de sujets sont malades et combien parmi eux sont en mesure d'être traités et sauvés tout en garantissant la pérennité des arbres sains ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h21.

Le secrétaire de séance,

M. Gilles REBAGLIATO

Signé par : Gilles
REBAGLIATO
Date:30/11/2021